

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**Membres en exercice :**

27

Membres présents :

22

Date de convocation

26/11/2025

**DE LA COMMUNE DE CAUMONT SUR DURANCE
SEANCE DU 02 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq le deux décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Roger Orlando, sous la présidence de : Claude MOREL

Etaient présents : Mmes/MM. C. MOREL - J-L LUSTENBERGER - J. DANON - H. GARCIA - I. MARESCAUX - J. TEXIER - S. HOSTALERY - B. GUILLOT - D. LIBES - O. REY - B. DUFAY - N. MALLEM - A. MULAS - S. ABBES - M. JOUMOND - A. LORNE - G. CLOCHER - E. PALMA - L. CAPANNINI - P. GROSJEAN - C. REYNAUD - J-P. SOGGIA

Procurations : F. ORTS à D. LIBES
C. GIORGINI à J-L LUSTENBERGER
A. HERVIEUX à L. CAPANNINI
C. BILLAUD à E. PALMA
P. CHABAS à P. GROSJEAN

Secrétaire : H. GARCIA

DELIBERATION N° 37021225 : Motion de soutien en faveur de la Mission Locale Jeune Grand Avignon
Rapporteur : Nassera MALLEM

Les missions locales exercent une mission de service public de proximité permettant aux jeunes de 16 à 25 ans de surmonter les difficultés liées à leur insertion professionnelle et sociale. Ces dernières peuvent être liées à l'accès à l'emploi, à la formation, à l'orientation, le logement, la santé voir à la culture et aux loisirs. Cette approche globale est le moyen le plus efficace pour lever les obstacles à l'insertion dans l'emploi et pour rentrer dans la vie active.

Depuis le 1er septembre 2025, les missions locales constatent au plan national :

- +8 % d'augmentation des premiers accueils,
- +10 % concernant les mineurs, selon le système d'information national.
- + Une jeunesse particulièrement fragilisée :
 - o 1 jeune sur 4 vit sous le seuil de pauvreté (DREES),
 - o La précarité de l'emploi touche près de 57 % des moins de 25 ans,
 - o Le chômage des 15-24 ans atteint 18,8 % (INJEP).

De nouvelles compétences comme l'obligation de formation des 16-18 ans ont récemment été confiées aux missions locales jeunes, tout comme la création de partenariats renforcés avec l'Education Nationale pour palier la hausse du décrochage scolaire.

Par mail en date du 22 novembre Madame Lilou QUENESSON, Présidente de La Mission Locale Jeunes Grand Avignon a attiré notre attention sur les conséquences que pourraient avoir sur notre territoire, la nouvelle baisse envisagée de 13 % de son budget dans le cadre du Projet de Loi de Finances 2026. Après une baisse de 5,8 % en 2025, à laquelle s'ajouteraient celle envisagée par le projet de loi de finances, c'est une perte sur deux ans d'environ 20 % que la Mission Locale Jeunes Grand Avignon aurait à supporter.

Une telle diminution entraînerait pour la Mission Locale Jeunes Grand Avignon dont dépend la Commune de Caumont sur Durance :

- la perte potentielle de 8 postes de conseillères/conseillers en insertion professionnelle,
- la non-prise en charge de 1 040 jeunes, sur les 5 000 accompagnés chaque année.
- une centralisation forcée sur la Ville d'Avignon dans l'esprit de la « mutualisation» souhaitée par l'Etat,
- la fermeture ou la réduction du temps de présence des permanences communales
 - un éloignement du service public pour les jeunes sans mobilité,
 - une diminution de l'égalité d'accès aux services publics.
 - un coût économique et social bien plus lourd à long terme (aides sociales, décrochage, précarité).

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé à l'Assemblée de se prononcer sur la motion suivante.

Le Conseil municipal ouï son rapporteur, et après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de Loi de Finances pour 2026,

Vu le mail de Madame Lilou QUENESSON, Présidente de La Mission Locale Jeunes Grand Avignon en date du 22 novembre 2025,

Considérant que la perte de moyens financiers rend difficile le maintien d'un service public d'insertion de proximité à destination des jeunes de qualité,

Considérant qu'elle engendra nécessairement la suppression des permanences du Conseiller de la Mission locale à Caumont-sur-Durance,

- APPROUVE la motion suivante :

« Le Conseil municipal de la Commune de Caumont-sur-Durance relayant l'alerte de l'Union Nationale des Missions Locales se dit particulièrement inquiet des effets que pourraient avoir une nouvelle baisse de 13 % du budget de la Mission Locale Jeunes Grand Avignon.

Outre la diminution des effectifs au sein de la structure, c'est le suivi individuel ou pire la non prise en charge des jeunes caumontois et caumontoises âgés de 16 à 25 ans qui seront impactés par cette baisse de crédits.

Cette baisse aura pour conséquence de recentrer le service sur la ville centre, c'est à dire Avignon. Elle entraînera de facto la suppression des permanences du Conseiller de la Mission locale à Caumont-sur-Durance, ce qui viendra renforcer les difficultés que connaissent déjà les jeunes bénéficiant d'une aide et d'un suivi. Sans compter que ce mode de gestion portera atteinte au principe d'égalité devant le service public, principe auquel nous sommes tous très attachés.

Alors que le nombre de bénéficiaires ne fait que croître, cette baisse apparaît comme injustifiée. Il conviendrait que l'Etat et les partenaires institutionnels maintiennent un niveau de financement stable pour garantir la continuité, la qualité et la proximité du service rendu aux jeunes, l'avenir de ces derniers ne pouvant pas être une variable d'ajustement budgétaire.

En effet, plus que jamais l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans est un investissement, non une charge : chaque jeune inséré contribue à la vitalité économique, sociale et citoyenne de son territoire. »

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents afférents,
- **DIT** que la motion sera transmise à Madame Lilou QUENESSON, Présidente de La Mission Locale Jeunes Grand Avignon, à Monsieur le Préfet, à Monsieur le Président du Grand Avignon

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : Mmes/MM. C. MOREL - J-L LUSTENBERGER - J. DANON - H. GARCIA - I. MARESCAUX - J. TEXIER - S. HOSTALERY - B. GUILLOT - D. LIBES - O. REY - B. DUFAY - N. MALLEM - A. MULAS - S. ABBES - M. JOUMOND - A. LORNE - G. CLOCHER - F. ORTS - C. GIORGINI - E. PALMA - A. HERVIEUX - C. BILLAUD - L. CAPANNINI - P. GROSJEAN - P. CHABAS - C. REYNAUD - JP. SOGGIA

CONTRE :

ABSTENTION :

Fait à Caumont-sur-Durance, le 2 décembre 2025

Le Maire
Claude MOREL




Le Secrétaire de séance
Henri GARCIA



Toute personne qui désire contester la présente décision peut saisir le Tribunal Administratif de Nîmes d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision. Ces démarches prolongent le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans le délai de deux mois qui suit la réponse. L'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application « Télerecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.